

En outre, d'après mes renseignements, lorsqu'un permis fut accordé pour l'établissement de CFCM-TV, en 1954, ce fut à la condition expresse que la société ne passe pas à la Famous Players Canadian Corporation Limited. On me dit que la compagnie Télévision de Québec est organisée de telle façon que la Famous Players ne peut détenir plus de la moitié des actions et que, en pratique, la maîtrise est et doit rester entre les mains de Québécois. Le président de la Télévision de Québec est Canadien et Québécois, de même que le directeur exécutif. En outre, c'est ce dernier qui a le dernier mot en matière d'administration, y compris l'approbation du contenu des émissions.

Je n'ai pas l'intention de m'immiscer dans ce qui semble être une forte divergence d'opinions entre le député de Lapointe et la Télévision de Québec quant au contenu des émissions de cette station. On m'apprend que ses programmes d'affaires publiques ont été nombre de fois scrutés par le BGR, qui l'a félicitée du caractère particulièrement canadien de ces émissions.

La société Télévision de Québec m'a appris en outre qu'elle a pour principe de favoriser la liberté plutôt que le communisme, l'entreprise privée plutôt que le socialisme et l'unité canadienne plutôt que le séparatisme. C'est peut-être parce que Télévision de Québec se trouve dans le cœur d'une province que mon honorable ami veut ôter de la Confédération canadienne qu'il a soulevé ses griefs. Cependant, si mes renseignements sont exacts—et je ne les soumettrais pas à la Chambre si j'en avais le moindre doute—le député devrait éviter d'induire en erreur ses collègues en prétendant que cette entreprise et ces stations sont contrôlées de quelque façon par des Américains.

M. Herridge: Bien dit.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, je suis très heureux des explications de l'honorable secrétaire d'État, sauf lorsqu'elle fait allusion à la politique, à la ligne de conduite adoptée par les postes privés de télévision de Québec relativement à leurs éditoriaux, à leurs programmations ou à telle ou telle orientation. Je dois dire à l'honorable secrétaire d'État que ce n'est pas moi qui ai glissé ce sujet-là dans la conversation. Celui qui a introduit les idées politiques, les idéologies ou les éditoriaux du canal 4 de Québec, dans la présente discussion, c'est l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette), qui a participé au débat en faisant allusion à un éditorial que le poste de télévision de Québec aurait écrit contre

moi, éditorial que je n'ai jamais entendu, que je n'ai jamais vu et qui ne m'a jamais frappé plus que cela.

Donc, que l'honorable secrétaire d'État ne nous serve pas cet argument-là. Les idées politiques du poste de télévision de Québec, ce n'est pas là le problème que j'ai soulevé. C'est l'honorable député de Lotbinière qui a soulevé cela.

• (8.10 p.m.)

Il me faudrait aussi rectifier l'impression que certains ont pu avoir, dont M. Adrien Pouliot, le père du gérant général. Je n'ai jamais apporté cela dans la conversation. Parce que je parle du canal 4 de Québec, à un moment donné, le député de Lotbinière se lève, prend part au débat et dit: Vous, ne parlez pas contre le canal 4 de Québec, car le gérant, c'est M. Jean Pouliot, le fils de M. Adrien Pouliot qui, autrefois, a contribué à l'installation de postes de langue française de Radio-Canada dans l'Ouest.

Ce n'est pas moi qui ai apporté cela dans la conversation. Je n'ai rien contre M. Adrien Pouliot; loin de là, car je le connais très bien, et peut-être mieux que le député de Lotbinière. Je l'ai souvent rencontré, j'ai mangé avec lui, et je l'admire beaucoup car il a énormément contribué à l'expansion de la radio française dans l'Ouest. Mais pourquoi être allé chercher cela? Pourquoi parler contre le poste de Québec, dont le gérant général est le fils de M. Adrien Pouliot, qui faisait partie, il y a 15 ans, du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada. Je ne sais pas qui est le grand-père du deuxième caméraman du canal 4 de Québec, mais cela n'entre pas en ligne de compte.

Le secrétaire d'État parle des éditoriaux du poste de Québec; je n'en ai jamais parlé. Ce n'est pas moi qui ai introduit ce sujet dans le débat, c'est le député de Lotbinière. Je me fiche complètement des éditoriaux du poste de Québec. Ils ont droit à leurs idées; c'est la liberté de pensée, la liberté de parole, la liberté de la presse. Je crois à cela et ce n'est pas moi qui les blâme pour cela.

Maintenant, quand le secrétaire d'État dit que toute la politique éditoriale est soumise au président du poste de Québec, c'est prétendre que tout est dirigé par le président. Or, le président, M. Gaston Pratte, détient une action sur 10,000. C'est peut-être le vice-président, M. J. J. Fitzgibbons, qui détient, lui aussi, une action sur 10,000. Voyons alors ce qui en est du trésorier, M. Boldstad; je ne sais pas d'où il vient, mais il ne possède qu'une des 10,000 actions. C'est peut-être le secrétaire, M. Henri Lepage, que je connais,

[L'hon. M^{lle} LaMarsh.]